

RÉSUMÉ

Le présent rapport présente le profil consacré à la France dans le projet intitulé « *The Factbook on the Illicit Trade in Tobacco Products* » (**Panorama du commerce illicite des produits du tabac**). En France, le commerce illicite de produits du tabac constitue un problème majeur en raison de l'importance de son taux de pénétration dans le marché du tabac français ; en effet, les produits issus du CIPT représentaient 14,7 % de la consommation totale en 2014 (KPMG 2015). Les politiques de contrôle du tabac font partie des priorités de l'agenda politique français, et un plan d'action national a été lancé en 2011 contre le CIPT. En outre, la France a récemment démontré son engagement à lutter contre le commerce illicite en ratifiant, en novembre 2015, le Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac (OMS-FCTC). L'attention accrue des Douanes françaises à l'égard de la contrebande de tabac se traduit par une augmentation du nombre de saisies.

QUE TROUVE-T-ON DANS CE RAPPORT ?

Le présent rapport est mis à jour en Décembre 2015 et s'articule autour de trois chapitres :

- **Le premier chapitre traite des** cinq éléments contextuels du CIPT : **la société et l'économie, le marché licite, la réglementation, l'environnement criminel et l'application de la loi**. *Ces éléments sont des domaines importants dont la structure peut avoir des répercussions positives ou négatives sur le CIPT. Afin de pouvoir comparer ce profil à ceux d'autres pays, cinq indicateurs clés ont été sélectionnés pour chaque élément contextuel. Les données utilisées afin d'établir les indicateurs relatifs aux composantes proviennent de sources comparables (les années sélectionnées sont les plus récentes pour lesquelles des données sont disponibles). Le rapport communique si possible les données les plus actualisées obtenues auprès de sources nationales.*
- **Le deuxième chapitre est consacré aux quatre composantes du CIPT : demande, produits, offre et mode opératoire des trafiquants et répartition géographique.**
- **Le troisième chapitre définit les facteurs clés du CIPT en France et étudie les liens entre les éléments contextuels et les composantes, en analysant la manière dont les différents aspects de ces éléments influent sur les composantes du CIPT.**

LES CINQ ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

- **Société et économie** : La France est un pays multiculturel très développé, présentant un faible taux d'inégalité de revenu. La pauvreté relative au sein de la population française est faible comparée à celle d'autres pays membres de l'OCDE à haut revenu, et le PIB par habitant a augmenté au cours de la décennie écoulée. Néanmoins, la récession mondiale et la crise économique ont durement touché le pays, dont le taux de chômage a augmenté jusqu'en 2014, avant de se stabiliser. La France consacre une grande partie de son PIB à l'éducation et à la santé et l'espérance de vie y est l'une des plus élevées au monde.
- **Marché licite** : Le marché des produits du tabac français est l'un des plus importants de la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord, malgré une tendance à la baisse des ventes de tabac au cours des dernières années. La France est en outre un important producteur de produits du tabac en Europe, mais également un gros importateur de cigarettes. La consommation de tabac en France est forte par rapport à la moyenne mondiale. La majorité des fumeurs préfère les cigarettes, mais le tabac à rouler est de plus en plus courant. Le prix des cigarettes a considérablement augmenté au cours de la décennie écoulée et la proportion de Français achetant des produits du tabac dans les pays limitrophes s'est accentuée.

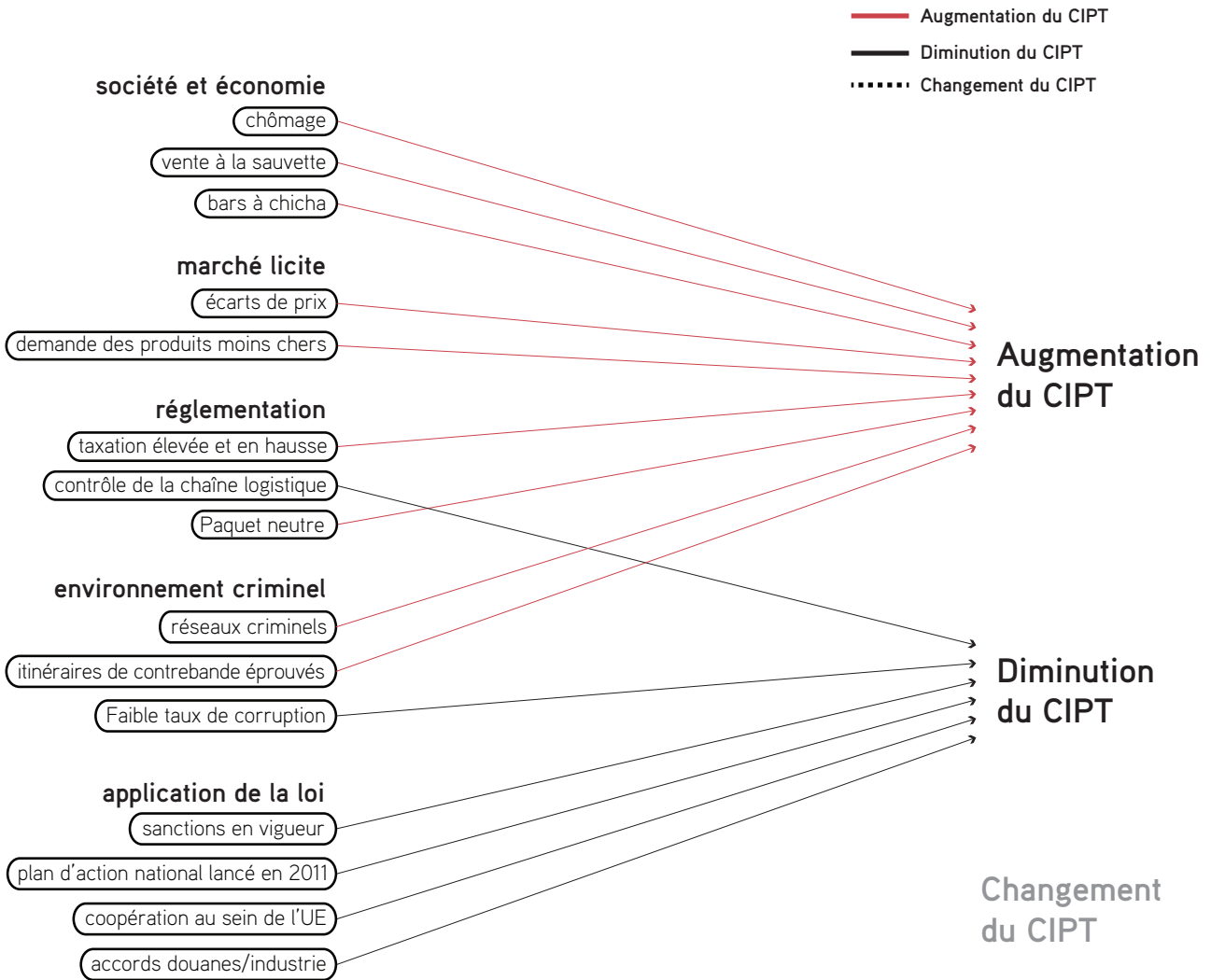
- **Réglementation** : La réglementation du marché du tabac est très stricte en France, et le lobby anti-tabac y est l'un des plus puissants d'Europe. Les taxes sur les cigarettes sont élevées dans leur ensemble et le pays a consacré des ressources considérables à la lutte contre le tabagisme. La chaîne logistique est fortement contrôlée, tout comme la vente et la consommation de tabac, tandis que le contrôle exercé sur la commercialisation et la promotion du tabac est d'un niveau moyennement élevé.
- **Environnement criminel** : La France présente de faibles taux de criminalité et de corruption, et son économie informelle est limitée. La Corse et Marseille constituent des cas à part dans le paysage criminel français du fait que les organisations criminelles y sont historiquement plus concentrées. La consommation de drogues est élevée dans le pays ; le cannabis est la plus consommée d'entre elles. Des bandes criminelles se spécialisent dans le trafic de drogue.
- **Application de la loi** : La France est dotée d'un système efficace destiné à assurer le respect de la loi, qui se caractérise par un effectif de police faible à modéré et un effectif de magistrats dans la moyenne ; elle possède une importante population carcérale. La coopération entre les organismes publics et les fabricants de tabac est établie selon des accords conclus avec la Commission européenne et renforcée au moyen de protocoles d'accords spécifiques liant les Douanes françaises à certains acteurs de l'industrie du tabac. Le gouvernement français a établi des partenariats spécifiques avec les institutions européennes afin de lutter plus efficacement contre l'importation illicite de marchandises, produits du tabac y compris.
- **L'offre** : L'offre en produits du tabac illicites repose principalement sur la possibilité de réaliser des bénéfices très élevés en prenant relativement peu de risques. En France, plusieurs acteurs interviennent dans le cadre de la chaîne logistique du CIPT, parmi lesquels de simples criminels, des vendeurs à la sauvette et des bandes plus organisées. Les produits du tabac illicites sont principalement vendus dans les épiceries, les appartements privés, sur les marchés et internet.
- **Les produits** : Selon la Direction Générale des Droits Indirects (DGDDI), un cinquième des cigarettes consommées en France sont achetées en dehors du réseau licite des débitants de tabac français. La DGDDI estime que le taux de pénétration général du marché illicite dans le marché licite est de 5 %. D'autres estimations non-officielles sont établies par des agences privées. Selon des évaluations réalisées par Euromonitor International et KPMG en 2014, le taux du CIPT serait respectivement égal à 17,0 % et 14,7 %. Les principaux produits du tabac illicites sont les cigarettes de contrebande et d'autres cigarettes illicites et les « illicit whites » .
- **Mode opératoire et répartition géographique** : La majeure partie des saisies de produits du tabac est effectuée dans les principaux ports français situés au nord du pays. Dès lors que les produits du tabac illicites ont été acheminés par voie maritime, ils sont transportés sur l'autoroute dans des camions et des voitures. La vente au détail par internet de produits du tabac se généralise en France. Les achats transfrontaliers peuvent constituer une pratique illicite si les acheteurs dépassent les limites autorisées par la loi. La prévalence du CIPT (en millions d'unités pour 100 000 habitants) est plus élevée en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Languedoc-Roussillon.

LES QUATRE COMPOSANTES DU CIPT

- **La demande** : Le faible niveau des prix des produits du tabac illicites est le facteur clé de la demande correspondante. Un paquet de cigarettes illicites est en effet 2 € moins cher qu'un paquet licite, ce qui rend ces produits plus abordables. En France, on peut se procurer des produits du tabac illicites dans les rues de certaines grandes agglomérations.

Schéma n° 1. Principales interactions entre les éléments contextuels et le CIPT

Source: Étude réalisée par Transcrime



LIENS ENTRE LES COMPOSANTES ET LES ÉLÉMENTS CONTEXTUELS : LES QUATRE FACTEURS CLÉS DU CIPT

Le rapport recense quatre facteurs clés du CIPT en France. **Les facteurs clés sont des éléments cruciaux via lesquels les cinq éléments contextuels influent sur les quatre composantes.** Le présent chapitre analyse, sur la base de ces **quatre facteurs clés**, la manière dont l'interaction entre les éléments contextuels et les composantes influe ou peut influencer sur le CIPT (Schéma n° 1).

- **Caractère abordable** : Le prix des produits du tabac illicites, notamment en comparaison avec ceux des produits licites.

- Étant donné la dualité qui caractérise le marché du tabac (lequel est composé d'une partie licite et d'une partie illicite), **l'augmentation de l'écart de prix entre produits licites et produits illicites rend ces derniers relativement plus abordables et stimule le CIPT.** Cette situation s'est vérifiée en France entre 2002 et 2004, lorsque le taux des droits d'accises sur le tabac a été relevé et que le prix des cigarettes a augmenté de manière significative, passant de 3,60 € en 2002 à 5 € en 2004.

- En 2015, les **taxes prélevées** en France représentaient près de 80,3 % du prix final de vente au détail de la marque la plus populaire. La France se situait à la 7^{ème} place sur les 28 États membres de l'UE en matière de taxation sur les cigarettes (Commission européenne 2015). Les trafiquants de tabac peuvent réaliser des bénéfices en tirant profit du niveau élevé de la fiscalité française.
- Le **taux de chômage** en France a atteint 10,1 % en 2015 (Banque de France 2015). La récession mondiale et la crise économique ont durement touché le pays. Des conditions sociales difficiles et un taux de chômage élevé peuvent inciter les fumeurs à opter pour des produits du tabac illicites moins chers afin de conserver leurs habitudes de consommation.
- **Le marché français connaît un glissement de la demande vers les produits moins chers.** La consommation de cigarettes et de cigares est à la baisse tandis que celle du tabac à rouler est à la hausse. Entre 2009 et 2014, le volume de vente du tabac à rouler a en effet augmenté de +11,1 % (Euromonitor International 2015a).
- **Disponibilité : La facilité relative avec laquelle aussi bien les consommateurs que les trafiquants peuvent se procurer des produits du tabac illicites.**
- **Plus il est facile de trouver et d'acheter des produits illicites dans une zone donnée, plus la probabilité que ces produits s'y propagent est forte.** En France, on peut notamment se procurer des produits du tabac illicites dans certains quartiers des agglomérations parisiennes, lyonnaises, toulousaines et marseillaises.
- La position géographique de la France en Europe de l'Ouest et la présence de pays limitrophes proposant des produits du tabac moins chers, tels qu'**Andorre, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne et le Luxembourg**, sont susceptibles de renforcer la disponibilité du CIPT dans les régions frontalières. En effet, **les achats transfrontaliers**, qui consistent à acheter des produits du tabac moins chers dans des pays limitrophes, sont très courants en France. Ces achats sont illicites si la quantité de produits importée dépasse la limite autorisée par la loi ou si ces produits sont utilisés à des fins de revente, même dans les limites autorisées.
- La **présence régulière de cigarettes étrangères près des ports français** laisse à penser que l'exercice d'activités commerciales au niveau international favorise l'importation de produits du tabac illicites.
- La demande en **produits du tabac spécifiques**, tels que le tabac à narguilé, est susceptible d'en favoriser la disponibilité sur le marché noir.
- **Les mesures de contrôle prises au niveau de la chaîne logistique** (systèmes de suivi et de traçabilité, identification du client et obligation pour les débitants et les fabricants de tabac d'obtenir un agrément) ont un impact sur le CIPT en réduisant la disponibilité des produits du tabac illicites.
- **L'introduction du paquet neutre** à partir de mai 2016 pourrait avoir pour effet d'augmenter la disponibilité des produits du tabac contrefaits sur le marché noir.
- **Rentabilité : La capacité pour les acteurs du CIPT de générer des profits dépassant leurs coûts d'exploitation.**
- Les **revenus** générés par le CIPT sont **très élevés** du fait qu'aucune taxe – ou presque – n'est acquittée sur la plupart des produits du tabac illicites. En même temps, les cigarettes constituent la marchandise dont la valeur fiscale au poids est la plus élevée (Joossens 1998, 149–150). En France, les cigarettes illicites coûtent 2 € de moins que les cigarettes licites. Cet écart permet aux trafiquants de tabac illicite de réaliser des marges élevées.
- **L'importation de produits du tabac moins chers depuis les pays limitrophes est une pratique bien établie en France.** En 2015, l'OFDT et l'INHESJ ont estimé que 17 % du tabac consommé en France provenait de pays limitrophes (Lermenier-Jeannet 2015). Le faible prix auquel les produits du tabac sont vendus dans les pays limitrophes est également de nature à favoriser le « bootlegging ».

- **Le marché des stupéfiants est le plus grand marché illicite en France** (Gendarmerie Nationale 2015). Il peut donner aux trafiquants la possibilité d'acheminer les produits du tabac en empruntant les mêmes itinéraires que pour la drogue, et de profiter d'économies de gamme sur différentes marchandises.
 - **Risque : Le risque de détection/d'accusation/de condamnation et les sanctions auxquelles les acteurs du CIPT s'exposent.**
 - **Les sanctions encourues en France pour trafic de produits du tabac illicites** sont assorties d'un certain nombre de mesures en fonction des infractions commises par les personnes concernées, c'est-à-dire atteinte à la propriété intellectuelle, contrebande de produits du tabac, trafic en bande organisée, évasion fiscale, etc. Les sanctions encourues pour ces délits, à savoir des confiscations, des amendes ou des peines d'emprisonnement, ont un effet dissuasif sur la diffusion du CIPT.
 - **La coopération en matière d'application de la loi** avec les institutions européennes peut augmenter les risques auxquels s'exposent les trafiquants de produits du tabac illicites.
 - Les **nombreux protocoles d'accord** conclus entre les Douanes françaises et l'industrie du tabac augmentent les risques auxquels s'exposent les trafiquants et ont un impact sur l'offre en produits du tabac illicites et le mode opératoire des trafiquants.
 - **Les plans d'action lancés en 2011 par le gouvernement français** afin de lutter contre la contrebande de cigarettes peuvent avoir fait diminuer l'offre en produits du tabac illicites en augmentant les risques auxquels s'exposent les trafiquants. Un nouveau plan d'action sera lancé au cours des années à venir, conformément au Programme national de réduction du tabagisme (Axe 3).
 - **Les mesures de contrôle prises au niveau de la chaîne logistique ont un impact sur le CIPT** en augmentant les risques auxquels s'exposent les trafiquants. Ces mesures comprennent des systèmes de suivi et de traçabilité, l'identification du client et l'obligation pour les débitants et les fabricants de tabac d'obtenir un agrément.
 - **Le faible taux de corruption en France** influe sur l'offre en produits du tabac illicites en augmentant les risques auxquels s'exposent les acteurs du CIPT.
 - **Des itinéraires de contrebande** éprouvés peuvent être utilisés par les réseaux criminels afin de transporter des cigarettes illicites, et avoir pour effet de stimuler l'offre en produits du tabac illicites, du fait de la diminution des risques auxquels s'exposent les criminels.
 - **La petite structure et le mode opératoire des réseaux de contrebande en France** influent sur l'offre en produits du tabac illicites en réduisant les risques auxquels s'exposent les acteurs du CIPT.
- À l'heure actuelle, les seules estimations officielles relatives à la taille du CIPT en France ont été fournies par la DGDDI et ne concernent que l'année 2011. Il est également possible de se procurer des estimations non-officielles. En outre, Transcrime a estimé le volume et la prévalence (en millions d'unités pour 100 000 habitants) des produits du tabac illicites en France. Les produits de contrebande et autres produits illicites sont les produits du tabac illicites les plus répandus, tandis que l'incidence des contrefaçons a diminué au cours des dernières années. Les « illicit whites », et plus particulièrement la marque American Legend, sont de plus en plus répandues dans le Sud de la France, surtout aux alentours du port de Marseille. Les saisies réalisées par la DGDDI laissent à penser que le tabac à rouler et le tabac à narguilé illicites sont de plus en plus répandus, même si aucune estimation officielle n'est disponible quant à leur présence sur le marché français.
- Les achats transfrontaliers constituent un point essentiel de l'analyse du CIPT en France. La proximité de cette dernière avec des pays proposant des produits du tabac moins chers facilite les achats de tabac transfrontaliers, et, dans certains cas, les importations en quantités supérieures à la limite fixée par la loi, ou la revente des produits du tabac.

Les résultats de la présente étude démontrent qu'en effectuant davantage de recherches et en obtenant des données plus précises, il serait possible de mieux évaluer le CIPT en France. Il n'existe en effet aucune étude publique disponible relative à la demande en produits du tabac illicites. En outre, même si la diffusion des cigarettes de contrebande et de contrefaçon et des « illicit whites » peut être mesurée à partir d'estimations non-officielles, les parts du tabac à rouler et du tabac à narguilé illicites n'ont pas encore été calculées. La disparité entre la consommation et les ventes de ces produits au niveau national et l'augmentation des saisies de ces types de tabac en France suggèrent que la part de ces produits dans le CIPT est de plus en plus importante.

Le CIPT est un problème complexe dont le règlement ne dépend pas seulement des politiques menées afin d'imposer le respect de la loi et de celles menées dans le domaine de la justice pénale. En France, le CIPT semble avoir augmenté entre 2006 et 2015. La réaction du gouvernement s'est traduite par différentes mesures mais, en dépit du plan d'action national lancé en 2011, il serait nécessaire de mettre en œuvre des mesures de prévention supplémentaires, comme un nouveau plan d'action national ou des campagnes nationales de sensibilisation du public. Pour lutter efficacement contre le CIPT, il conviendrait d'élaborer des stratégies reposant sur le droit pénal et prévoyant des sanctions administratives et d'autres mesures indirectes destinées à réduire les possibilités d'infraction.

À mesure que le projet avance, nous avons découvert que la situation était très différente d'un pays à un autre en ce qui concerne la disponibilité des données sur le CIPT. Dans certains cas, les données disponibles sont de faible qualité et il n'existe pas de données officielles régulièrement actualisées. Cette situation peut sans aucun doute avoir des répercussions sur la qualité et la fiabilité des résultats. Le cas échéant, il conviendrait que les institutions, les entreprises et d'autres parties prenantes concernées par le CIPT réfléchissent aux moyens d'améliorer le recueil de données relatives au CIPT. Ce travail permettra dans un premier temps d'améliorer les connaissances relatives au CIPT puis, dans un deuxième temps, de renforcer l'efficacité des politiques de contrôle du tabac ; l'appréciation des effets produits par des mesures politiques données sur la criminalité peut effectivement s'avérer difficile en raison du manque de données fiables.